

# les familles d'aujourd'hui

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

## LES FAMILLES MAROCAINES DANS LA REGION PARISIENNE : MUTATIONS ET TRANSFORMATIONS DES ROLES FAMILIAUX

-----

Mohamed MAZOUZ

(Conseil International des Sciences Sociales, Chantilly, France).

Les familles marocaines au cours de leur séjour en France sont confrontées à des pratiques sociales différentes qui leur font vivre de nouvelles expériences et les amènent à modifier leurs opinions et à adopter de nouvelles habitudes dans leur vie quotidienne. Peut-on qualifier ces changements, dus au contact avec la société occidentale, de modernisation ?

Qu'appelle-t-on "modernisation" ? Les opinions divergent. En partant d'un modèle de développement plus ou moins unilinéaire, chaque étape signifie-t-elle "modernisation" ? Ou faut-il préférer le passage historique spécifique de certains types de sociétés à un type de société moderne, sans passer obligatoirement par toutes les étapes ? Nous optons pour cette seconde interprétation. Le concept de modernisation ne signifie pas assimilation intégrale par les Marocains en région d'Ile-de-France des valeurs familiales de la société française. En effet, il n'y a jamais assimilation intégrale des valeurs et des normes d'une communauté par une autre, mais il s'agit d'un processus réciproque d'emprunts de certains éléments de vie culturelle et matérielle de chaque groupe en présence. Des changements et des modernisations se produisent aussi dans les familles occidentales. Le concept de modernisation est synonyme d'adoption par les travailleurs marocains et leurs familles d'autres valeurs, modèles de comportements, attitudes familiales qui ont libéré dans l'histoire de la famille occidentale la femme de la tutelle du mari, le jeune de la tutelle parentale, le couple par l'utilisation de la contraception.

"Ainsi, -écrivait Andrée Michel- en Europe, il n'y a pas eu émancipation relative à des structures familiales traditionnelles qui ne furent peut-être pas perçues dans le passé de l'histoire de la famille occidentale comme contraignantes mais qui furent considérées comme telles à une certaine étape de son développement" (1).

Nous partons du principe qu'une société moderne se caractérise de toute façon par : la division du travail et la formation théorique dans une sphère industrielle de travail ; l'aptitude à remettre à plus tard la satisfaction des besoins ; la cellule familiale en tant qu'unité de base, avec limitation des naissances ; l'égalité entre l'homme et la femme.

Si les Marocains perçoivent comme contraignants les comportements familiaux imposés dans la société d'origine (choix du conjoint par les parents, forte fécondité, participation au projet familial, collectif), ils seront tentés plus facilement d'imiter les comportements et les pratiques sociales de la famille française.

(1) MICHEL (A.) : "Groupes novateurs et valeurs familiales des immigrés algériens". Cahiers internationaux de sociologie.

Au sujet de la famille, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : dans quelle mesure la structure familiale marocaine dans la région parisienne a-t-elle été modifiée par rapport à la famille marocaine traditionnelle ? Comment s'est faite l'évolution de la famille agnatique -où plusieurs ménages vivent sous l'autorité d'un seul chef- à la famille conjugale, réduite aux couples et aux enfants ? Les fonctions de cette famille, les rôles et les statuts de ses membres ont-ils été modifiés, transformés au contact de la société occidentale ?

Pour cerner ce problème, nous avons défini la famille marocaine traditionnelle au Maroc en posant des questions à ce sujet, puis nous avons défini les modifications et les transformations de la fonction de la famille en France.

## I - LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FAMILLES AU MAROC

### I.1. TYPES D'HABITAT :

TABLEAU 1

Type d'habitat	Même maison	Même cour	Maisons séparées	Total
Nombre de familles	60	20	20	100

### I.2. LA REPARTITION DU BUDGET :

TABLEAU 2

Répartition du budget	Même budget pour tous	Un même budget réparti en plusieurs enveloppes	Un budget séparé	Total
Nombre de familles	26	20	54	100

Ces tableaux, qui traduisent les réponses des Marocains interviewés (50 femmes et 50 hommes), font apparaître que 44 d'entre-eux (soit 44 %) vivaient au Maroc dans une famille, de type agnatique, étendue. En effet, 46 % déclarent qu'ils avaient avec les autres membres de la famille (oncles, cousins) soit un même budget pour tous, soit un même budget réparti en plusieurs enveloppes, tandis que 80 % répondent que leur famille (au sens large) habitait dans la même cour ou dans la même maison. Les autres (soit 20 %) habitaient dans des maisons séparées.

Le modèle familial dans les campagnes marocaines est encore très largement patriarcal comme beaucoup d'enquêtes ont pu le montrer. Pour vérifier cette hypothèse nous avons posé quatre questions aux travailleurs marocains et à leurs épouses : une sur le modèle de l'autorité, une seconde sur le type d'habitat, une troisième sur la répartition du budget et une quatrième sur la situation économique. En conclusion, et d'une manière globale, la famille, tout en conservant le modèle patriarcal, s'est réduite dans sa dimension. La solidarité du sang, par voie agnatique, domine encore très largement.

### I.3. QUI EST LE RESPONSABLE DE LA FAMILLE ? QUI DIRIGE EN REALITE ? :

TABLEAU 3

Responsable	Nombre
. Père	58
. Mère	6
. Le frère aîné	14
. Le grand-père	10
. La grand-mère	2
. Les oncles directs	10
. La grande soeur ou autre membre de la famille	
	100

La responsabilité de la famille incombe au père pour 50 % des familles des enquêtés.

"Mon père commandait toute la famille, ses frères, les fils et filles de ceux-ci..."

En fonction du sexe, on constate que les hommes prédominent largement (92 %), les femmes n'ayant leur bâton de commandement que dans 8 % des cas. Il ne s'agit nullement ici de la famille matriarcale. Des informations fournies par les enquêtés révèlent qu'en cas de décès du père, la mère ne le remplace dans ses fonctions qu'à condition qu'il n'existe aucun homme susceptible d'assurer la relève des responsabilités familiales en raison même de sa dispersion et que les enfants s'avèrent trop jeunes pour remplacer le père décédé. Dans 14 cas, cette responsabilité revenait au fils aîné.

"C'est à mon grand frère que reviennent les grandes décisions ; bien sûr en apparence c'est au père, mais mon frère est très instruit et intelligent c'est lui qui décide, mais il consulte le père..."

"Il y a des familles où père et fils s'entraident pour participer à la vie familiale".

### I.4. LA SITUATION ECONOMIQUE DES FAMILLES DES MENAGES AU MAROC :

TABLEAU 4

Origines des ressources au Maroc	Du travail de la terre dont ils étaient propriétaires	Du travail des émigrés	Du travail journalier du père au Maroc	Du travail de de l'enquêté	Total
Nombre de familles	34	14	40	12	100

Sur les 100 personnes interrogées, 34 vivaient uniquement des revenus que leur procurait la terre et 14 de l'argent que leur envoyait le père ou autre membre de la famille émigré en Europe, 40 subsistaient par le travail du père. Enfin, 12 enquêtés avaient un emploi au Maroc avant d'émigrer en France.

## II - LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Depuis 1974, date de l'arrêt des flux en France, n'entrent pratiquement que des femmes et des enfants, soit environ 25 000 personnes chaque année (dont la moitié sont Marocains). Parmi les nouveaux immigrants Maghrébins, il y a des enfants d'âge scolaire qui vont terminer leur scolarité en France. Par ailleurs, les femmes qui rejoignent un travailleur constituent un facteur d'accroissement de la population maghrébine.

La séparation durable avec sa famille, à tous points de vue, exerce sur le travailleur marocain une influence sensible. "J'ai peur de devenir un étranger pour ma femme", et les cas d'abandon sont assez fréquents.

Pour toutes ces raisons, on assiste actuellement au développement du regroupement familial chez les travailleurs marocains. Même dans le cas où la famille est déjà reconstituée sur le sol français, tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. Cela tient aux conditions dans lesquelles s'effectue le regroupement familial et au fait que les époux ont été déjà séparés pendant plusieurs mois. A cela, s'ajoutent les difficultés d'adaptation à une nouvelle société qui ont des répercussions profondes sur la vie de la famille.

Pour répondre aux questions posées au sujet du regroupement familial, nous avons choisi de les situer dans un contexte socio-culturel marocain dont voici une brève analyse.

Dans les régions rurales du Maroc où la population dépend du secteur agricole pour sa subsistance, une structure familiale très forte s'applique toujours.

L'unité de base est la famille étendue ; ses membres vivent, produisent et consomment ensemble. Elle est gouvernée par une hiérarchie stricte, chacun joue un rôle selon son âge et son sexe. Après le mariage, les enfants continuent de dépendre de leur père ou du chef de famille pendant toute leur vie. Dans cette structure, la femme joue un rôle subordonné, surtout au début de sa vie de femme mariée, sa condition évolue quand elle a des enfants, et quand elle devient chef de sa propre maison.

La famille de type étendu est responsable collectivement du "bien-être économique et socio-culturel" de ses membres. De plus, ceux-ci sont responsables du prestige et de l'honneur du groupe.

Bien que la structure familiale décrite ci-dessus s'applique toujours, des changements sont intervenus au cours des dernières années sous l'influence d'une plus grande mobilité sociale et géographique. La famille nucléaire individuelle a, de cette façon, acquis une plus grande indépendance.

L'émigration de la main-d'oeuvre a aussi changé la position du travailleur dans sa famille. Contrairement à autrefois, son père, sa mère et ses frères âgés sont maintenant dépendants de lui pendant leur vie entière. En outre, il doit payer sa dot et ainsi il a plus de poids dans les décisions concernant toute la famille. Après un certain temps, il fait des économies et investit dans une maison particulière où il installe sa femme et ses enfants, indépendants de la famille étendue. Il se sent cependant responsable du "bien-être" de sa petite famille.

Ce déplacement des responsabilités du chef de la famille étendue aux chefs des familles nucléaires explique la fréquence des télégrammes, des lettres envoyées aux travailleurs, les incitant à rentrer au pays pour résoudre des problèmes de famille. Ceci est aussi un argument pour que l'immigré décide de faire venir sa famille auprès de lui en France.

L'émigration du chef de la famille nucléaire en quête de travail donne souvent naissance à des problèmes familiaux.

Avant que le marié parte en Europe, il doit demander à un autre homme d'être son substitut ; au père, frère ou fils plutôt qu'à sa femme. Le "père substitut" est souvent inefficace. Le mari ne se remplace pas.

L'émigration d'un homme n'apporte pas forcément l'émancipation de sa femme, à savoir une très grande indépendance. Au contraire, sa liberté est encore plus restreinte surtout pour les jeunes mariées. L'émigré a peur de perdre son prestige et défend souvent à sa femme de quitter la maison pendant son absence. Il charge sa mère de la surveiller.

Les femmes plus âgées qui vivent dans les villes indépendamment de leur famille étendue bénéficient d'une grande liberté. Elles ne peuvent pas représenter la famille en cas de conflit. Aussi, un second mariage dans un contexte traditionnel accorde à la femme plus de liberté et, en quelque sorte, l'émancipe. Il y a des femmes désireuses de rejoindre leur mari en France, mais retenues aux villages par la crainte des dangers de l'exil, la force des structures traditionnelles et l'intérêt des chefs de famille.

"Pour qu'une femme puisse partir, il faut qu'elle soit un peu émancipée (second mariage) et libérée de la contrainte patriarcale exercée par la génération des parents fidèles à un code culturel jaloux de l'honneur des femmes, plus fragile que celui des hommes et dangereusement compromis en exil, mais qui ne sauraient adhérer à d'autres modèles culturels" (2).

### III - MUTATIONS ET TRANSFORMATIONS

#### III.1. MUTATIONS DANS L'EXERCICE DES ROLES DECISIONNELS

Le tableau 5 nous renseigne sur un remodelage des rôles dans la famille. Ainsi, l'ancien modèle, caractéristique de la famille marocaine traditionnelle, selon lequel le chef de la famille décidait avec autorité

(2) LACOSTE-DUJARDIN (C.) : "Dialogue de femmes en ethnologie". Maspéro, Paris, 1977, p.71.

TABLEAU 5

Exercice des rôles décisionnels	Utilisation des revenus (1)		Education des enfants (2)		Organisation des activités du ménage (3)		Approvisionnement, relations avec l'extérieur (4)		Indice du comportement décisionnel
1 - Prépondérance de l'époux	34	68	--	--	--	--	20	40	27
2 - Prépondérance de l'épouse	10	20	6	12	37	74	7	14	30
3 - Le couple	6	12	24	48	7	14	10	20	23,5
4 - Couple + descendants	--	--	20	40	3	6	3	6	13
5 - Fille ou fils aîné(e)s	--	--	--	--	3	6	10	20	6,5
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100 %</b>	<b>50</b>	<b>100 %</b>	<b>50</b>	<b>100 %</b>	<b>50</b>	<b>100 %</b>	<b>100</b>

(3) : Préparation de la nourriture et soins apportés à la maison.

pour tous les problèmes domestiques (fait qui conduisait parfois à de vives confrontations entre les générations) se transforme progressivement en un modèle participatif.

Il importe de mentionner que, même si le chef de la famille garde un rôle décisionnel dans les attributions telles l'utilisation des revenus (soit 68 %) et l'approvisionnement (soit 40 %), l'indice du comportement décisionnel ne marque sa participation que dans une proportion de 27 % pour l'ensemble des activités. Ce fait est dû à la réalisation progressive d'une égalité, en ce qui concerne la valeur, entre les rôles du couple, fait qui rend plus large la base d'une coopération entre les époux, entre les parents et les autres membres de la famille, surtout les enfants aînés.

L'enquête a montré que, si le mari est responsable de la famille, il a cédé quelques-unes de ses prérogatives à l'épouse. Ainsi, dans 17 familles, c'est la mère qui fait le marché, contrairement à l'usage au Maroc. Toute décision importante concernant la famille est prise en commun par le couple.

### III.2. TRANSFORMATION DES MODELES FAMILIAUX

En dépit des essais pour maintenir leur propre culture et pour former des réseaux et des communautés avec d'autres migrants du même contexte culturel, les modèles familiaux des migrants marocains ne sont pas fidèles à ceux appliqués au Maroc.

Influencées par la situation migratoire, les relations changent à la fois au dehors et dans la famille. Le champ limité du sujet nous oblige à restreindre l'analyse aux relations au sein de la famille nucléaire.

L'importance que revêt l'autorité du père est remise en cause par son émigration. Les relations entre père et enfants avaient changé avant que toute la famille émigre. Une grande liberté a été acquise par la femme et les enfants aînés durant l'absence du père. A cela s'ajoute l'amélioration des conditions économique découlant des envois de mandats par le père travaillant à l'étranger. De ces changements résultent les causes de l'émigration familiale.

Les migrants marocains espèrent "restaurer", "aménager" les relations humaines normales d'une famille, relations qui ont été perturbées pendant leur exil en Europe, avec le regroupement familial, l'aide d'Allah (Dieu) et une bonne dose de punition physique.

En effet, les pères marocains pensent en fonction de la relation traditionnelle père-fils dans laquelle ils s'attendent à ce que leurs fils ou filles jouent un rôle subordonné et dépendant. Les attentes mutuelles des rôles de cette relation ne sont plus en accord. Les fils aînés ont acquis plus d'indépendance au Maroc et parfois ont repris le rôle du père vis-à-vis des jeunes frères et soeurs. Aussi, en France ils acceptent difficilement de se soumettre à nouveau à l'autorité paternelle.

Les garçons et les filles arrivés en France après avoir été scolarisés au Maroc rencontrent des problèmes pour s'adapter au système éducatif français. Conflits d'identité et d'appartenance, conflits individuels ou collectifs s'extériorisent de diverses manières : rejets socio-culturels, fugues, suicides, déviance et délinquance. Toutes ces manifestations sont révélatrices de l'échec de la société à proposer aux plus démunis des moyens susceptibles de corriger les handicaps de départ.

L'identité culturelle est devenue un thème à la mode. Mais derrière un abord séduisant, il faut avoir à l'esprit toutes les impasses qu'il recouvre : des jeunes filles marocaines "entre deux cultures" sont soumises à l'autorité du père et des frères, sont parfois contraintes à accepter un mariage traditionnel, sont retirées très tôt de l'école, mais, lorsqu'elles rompent avec la famille, elles abandonnent la seule structure d'intégration sociale à leur disposition.

Les enfants nés au Maroc ou en France, mais scolarisés en France s'adaptent facilement à la langue française et aux habitudes du pays d'accueil, fait que confirment et démontrent les travaux menés sur la deuxième génération et qui nous semble exact.

Nous avons constaté dans notre enquête que certains enfants sont parmi les premiers de leur classe, ce qui réjouit beaucoup les parents. Ces enfants nés en France et en maîtrisant bien la langue sont amenés à prendre des responsabilités pour aider la famille à contacter les institutions, à suivre la scolarité des frères et soeurs plus jeunes, ce qui les mène plus rapidement à la maturité que leurs camarades Français. Mais ces faits positifs ont leur côté négatif, surtout au niveau de la famille. Le fait que l'enfant est bien adapté à la vie française, qu'il parle la langue sans difficultés, qu'il adopte un mode de penser français et qu'il prenne des initiatives est contrebalancé par son adaptation dans la famille où les parents parlent une autre langue, maintiennent d'autres traditions et sont incapables de juger équitablement une conduite différente.



Ce qui distingue l'enfant de ses parents, c'est la culture qu'il a rencontrée à l'école, dans la rue, à la télévision, (les enfants marocains interrogés regardent, en moyenne la télévision deux heures par jour) et cette culture donne à l'enfant toutes les apparences d'un jeune Français, mais il ne retrouve pas ceci dans sa famille. Très souvent, les enfants manifestent une réaction aux comportements culturels des parents, des pères en particulier. Car c'est avec le père que des conflits plus ou moins graves se manifestent ; il vit lui aussi deux cultures comme ses enfants, contrairement à la mère.

S'identifier à son père ne présente aucune difficulté dans un milieu traditionnel, paysan où l'enfant (surtout le garçon) voit son père travailler, labourer, cultiver, semer, etc... Il aide son père et ainsi s'initie à ses pratiques quotidiennes. Par contre, l'enfant de l'immigré marocain, vivant en région parisienne ne voit pas travailler son père à l'usine. De plus, les qualités qu'on attend d'un homme ne lui semblent pas incarnées par son père, manoeuvre ou ouvrier sans qualification, épuisé par le travail à la chaîne et bousculé par le changement des horaires. Car l'enfant regarde la télévision, lit les bandes dessinées dans lesquelles les héros sont le type de l'homme idéal. Nous voyons tout de suite qu'il y a contradiction entre le père et l'homme idéal, alors à quoi s'identifier ?

Nombre d'enfants avec qui nous avons discuté ont comparé leur père aux hommes vivant au Maghreb. Et ils remarquent avec délicatesse que dans leurs pays, il y a évolution. Lorsqu'ils y retournent pendant les vacances, ils peuvent constater que les jeunes sont plus ouverts avec leurs parents, en somme les moeurs changent ainsi que les attitudes et les comportements.

Nous sommes donc en pleine crise d'autorité paternelle. Crise due à la situation migratoire, aux transformations des structures sociales et familiales. En France, l'immigré est devenu un salarié, état de dépendance dans le travail considéré comme très inférieur dans sa culture d'origine.

Ces hommes et ces femmes transplantés d'une culture à une autre doivent réviser les bases mêmes de leur système de valeurs. Tout devient plus compliqué, plus difficile à comprendre pour eux, contraints de s'adapter à des conditions, des usages souvent si différents.

La famille patriarcale traditionnelle marocaine, dans laquelle le fils reste près des parents et a la même condition sociale que son père, est incompatible avec le mode de vie en France. Cette famille est en voie d'éclatement parce que les individus ne se marient pas en fonction des intérêts de leurs familles. Ils choisissent leur conjoint en fonction de leurs exigences personnelles.

Quatre chefs de ménage de notre enquête sont actuellement grands-parents. Leurs enfants mariés vivent dans la région parisienne -et non dans la même commune que leurs parents. Lors d'entretiens avec ces jeunes ménages, ceux-ci ont déclaré que leurs parents ne sont pas intervenus dans le choix du conjoint, mais ils ont été associés aux projets de fiançailles. Le mobile essentiel de leur mariage est évidemment le penchant sentimental.

"Je me suis marié par amour, j'ai choisi un métier... je n'ai plus besoin de rester à la maison des parents".  
Secrétaire, 23 ans.

"Mes parents m'ont proposé de me marier avec une fille d'une famille qu'ils connaissent bien... Ils ont vu que j'aime une autre femme, alors ils ont abandonné leur projet traditionnel. Maintenant je suis marié avec celle qui m'a choisi et que j'ai choisie. Avant c'était les parents qui choisissaient, de nos jours ce sont les jeunes qui décident, fini le vieux système... même au Maroc -surtout dans les grandes villes, à part quelques-uns qui se marient par intérêts familiaux, financiers...- Cela a beaucoup changé".  
Chauffeur de Taxi, 26 ans.

La relation entre le mari et son épouse change-t-elle aussi sous l'influence de l'émigration et le regroupement familial en France ?

Les modifications sont plus évidentes pour les femmes jeunes que pour les plus âgées.

Le mari ayant tracé le chemin, la femme arrive dans un milieu constitué. Elle pourra parfois continuer à vivre un peu comme au pays, enfermée dans les traditions familiales, attendant le retour du travail de son mari, le retour de l'école de ses enfants et faisant ses courses dans des lib-services où elle n'éprouve aucune difficulté à se procurer ce qu'elle veut.

La place de la femme méditerranéenne, traditionnellement est au foyer, et elle ne sortira que rarement. Les plus évoluées des femmes : citadines et jeunes étant passées par le système scolaire chercheront du travail en France, mais la proportion des femmes mariées qui travaillent est faible ; la plupart d'entre-elles viennent de la campagne et ont une conception de la famille "nombreuse" et du rôle de la mère qui les empêche souvent de participer à d'autres activités de la vie sociale. Etant moins en contact avec le monde extérieur que son mari et ses enfants, elle évolue moins vite, et devient souvent une étrangère dans sa famille, surtout par rapport aux enfants qui comprennent mal la langue maternelle.

Les visites de parents et compatriotes remédient en partie à la nostalgie du pays et reconstituent un peu le cadre de vie originel. Le début du séjour en France des jeunes femmes marocaines est souvent difficile, car elles se retrouvent coupées du soutien familial. Certaines doivent cohabiter avec un mari qu'elles n'ont pas choisi et qui leur a été imposé par la famille. D'autres apprécient le contact avec la société française ; elles se retrouvent dans leur foyer, loin du contrôle de la belle-mère et en éprouvent un sentiment de liberté. Les jeunes femmes citadines initiées à la langue française dans leur pays d'origine profiteront de leur nouvelle situation pour suivre des cours de couture, d'économie familiale, ce qui les amène à gérer leur budget d'une manière planifiée et moderne.

Au Maroc, les hommes et les femmes n'avaient pas les mêmes droits d'utilisation de l'espace, l'homme circulait librement, la femme beaucoup moins, pour ne pas dire pas du tout. En France, elle accompagne les enfants à l'école, fait des courses... Au Maroc, la présence de la femme en dehors de l'espace domestique est considéré comme anormale mais permise grâce à un arsenal d'artifices, le voile en étant l'élément essentiel puisqu'il lui permet de traverser les espaces masculins sans être "vue", les causes familiales (visites aux parents) ou religieuses (visites aux marabouts) constituant les occasions principales de sortie. En France, elles acquièrent la

liberté de se déplacer mais les obstacles se situent au niveau de la lecture de l'espace urbain, l'accès aux équipements collectifs étant lié au niveau de connaissances linguistiques du pays d'accueil.

En France, les tendances individualistes vont de plus en plus en s'affirmant dans une famille devenue nucléaire. L'émigration provoque la remise en cause de l'autorité du père qui est affaiblie, en même temps que la cellule familiale s'effrite.

Dans la société française, en milieu urbain, le père marocain ne remplit plus les fonctions qu'il avait dans la société traditionnelle. Cette destruction rejait directement sur les femmes et les filles. Il est nécessaire pour elles, du fait du coût élevé de la vie en France, de chercher un emploi. D'où établissement de nouveaux rapports avec les collègues de travail, différents des relations traditionnelles (femme épouse, soeur, mère).

Le fait que les femmes travaillent (avoir un salaire) est un facteur déterminant de l'amélioration de leur position dans la famille, car elles ne dépendent plus totalement du mari, financièrement, elles peuvent participer au budget familial, à la gestion du foyer, à l'orientation de l'épargne, et donc intervenir dans les décisions importantes. La position des femmes plus âgées est moins enviable que celle des jeunes femmes qui travaillent. Les premières ont moins de liberté en dehors du domicile, bien qu'elles aient acquis peu à peu plus d'indépendance après l'émigration du mari. Le regroupement familial les rend de nouveau dépendantes de leurs maris et de leurs enfants pour les contacts extérieurs (magasins, médecin, école, etc...). Leur analphabétisme rend difficile, sinon impossible, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil.

Cependant, et pour conclure sur la relation mari/épouse pour toutes ces femmes jeunes ou plus âgées, ayant un travail salarié ou restant à la maison, leur statut et leur avenir en France resteront peu favorables aussi longtemps que les lois marocaines sur le divorce garderont pour base la répudiation unilatérale de la femme par le mari et la polygamie comme droit légal de l'homme.

Examinons maintenant brièvement la fécondité de la femme marocaine en France, soumise à des contraintes qui sont de tendance à l'abaisser.

La femme marocaine arrive en France avec sa fécondité de départ, celle de son pays d'origine, mais, très vite, elle découvre qu'elle vit dans une famille atomique, contrairement à la famille étendue au pays, qu'elle n'a plus de substitut, qu'elle se trouve seule pour élever et éduquer ses enfants, donc obligée d'agir sur son comportement procréateur qui la pousse à limiter le nombre d'enfants désirés. En outre, l'apparition de la femme marocaine sur le marché de l'emploi est de nature à favoriser cette baisse de fécondité.